



Bienvenue dans la Charte Eco Balisage

Cette charte du balisage *temporaire* s'adresse à tout organisateur de manifestation sportive et/ou de loisirs soumise à démarche administrative ou non, affilié auprès d'une fédération sportive ou non

Par la signature de cette charte vous vous engagez à observer un certain nombre de règles de bonnes pratiques dont :

- balisage responsable : rubalise, panneautage ou bombe à la craie
- ôter l'ensemble des marques de balisage sous 24 à 48h
- Effectuer la démarche de déclaration ou de demande d'autorisation en ligne sur le site www.manifestationsportive.fr
- opérer une "éco veille" et signaler toute dégradation de l'environnement au moyen des outils détaillés en annexe

Comment devenir « Eco baliseur » ?

1. Prendre connaissance de l'ensemble du dossier
2. Signer la feuille "charte" (page 3)
3. Renseigner la feuille "coordonnées organisateur" (page 10)
4. Cliquez sur "envoyer le formulaire" en haut de page
5. Vous recevrez en retour un mail de confirmation contenant :
 - L'accès aux outils
 - La charte signée par le service



CHARTER ECO BALISAGE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET DE LOISIRS LOIRE

Cette charte concerne exclusivement le balisage et la signalisation **temporaire** d'itinéraires et de parcours de manifestations sportives et/ou de loisirs. Elle s'inscrit dans une démarche de protection et de préservation de l'environnement dans un souci permanent de gestion durable des sites et itinéraires de pratiques des activités sportives et/ou de loisirs. L'Eco balisage se définit comme le balisage temporaire et responsable des sites de pratiques.

Art.1

Destinataires

La présente charte Eco Balisage s'adresse à tout organisateur d'une manifestation sportive et/ou de loisirs soumise à démarche administrative ou non, affilié auprès d'une fédération sportive ou non.
Elle peut être signée par un comité pour sensibiliser l'ensemble de ses structures affiliées afin de la mettre progressivement en application.

Art.2

Objectifs

La charte permet de formaliser l'engagement fort de l'organisateur à adopter une attitude « eco-responsable » en regard du balisage des itinéraires de manifestations temporaires.
L'organisateur s'engage à respecter et faire respecter l'environnement qu'il utilise comme support de son activité.
La charte définit des principes et des méthodes à adopter lors du balisage temporaire d'itinéraires ou de zones de manifestation.
Le signataire de la charte s'engage à l'appliquer pour chacune des manifestations qu'il organise.

Art.3

Fonctions de l'Eco Balisage temporaire

Le balisage temporaire consiste en l'apposition sur un itinéraire ou un parcours, de marques et/ou de panneaux réguliers permettant de guider, d'orienter et de rassurer le pratiquant tout au long de son cheminement.

Art.4

Principes de balisage

La fréquence d'apposition du balisage doit s'adapter à l'espace aménagé selon la discipline, le type de pratiquants et respecter les principes suivants :

- Le balisage en site naturel protégé s'effectuera selon les recommandations décrites en annexe 1.
- Tout balisage à la **peinture** quelque soit le type et l'application est **interdit**.
- **Le balisage à l'aide de bombe à la craie est toléré dans l'attente de solutions techniques.**
- L'apposition des marques de balisage s'effectuera le plus tardivement en amont de la manifestation. Un contrôle du balisage du parcours sera effectué avant la manifestation.

Art.5

Principes de débalisage

L'équipe en charge du balisage et du débalisage sera de préférence la même. **L'ensemble des marques apposées sera ôté dans les 48h.**

Lors du débalisage, une attention particulière sera portée sur les accessoires de fixation aux supports : ceux-ci devront être entièrement retirés et conservés pour être réutilisés, recyclés ou jetés.

Art.6

Supports de balisage

Le matériel utilisé préférentiellement pour jalonner les parcours et itinéraires sera de la rubalise ou du ruban (sauf exception article 4). Pourront également être utilisés des panneaux sur piquets ou fixés temporairement sur autres supports.

Rubalise « charte du balisage » et panneaux pourront toutefois cohabiter avec une rubalise fournie par un sponsor ou une fédération.

Art.7

Balisage temporaire et démarches administratives

Le signataire de la charte signifiera son engagement lors du dépôt d'une demande d'autorisation ou de déclaration de manifestation sportive et/ou de loisirs (la charte sera jointe à sa démarche) qu'il effectuera sur le site

www.manifestationsportive.fr.

Par cette action il se distinguera par sa démarche en faveur d'un développement maîtrisé des sports de nature et une gestion durable des sites de pratique.

La signature de la charte permet également une valorisation des actions en faveur du développement durable dans le cadre des demandes de labellisation « manifestations sportives et développement durable » et du concours « Trophée du Sport durable 42 ».

Art.8

Veille sur les sites

L'organisateur signataire de la charte opérera une éco-veille sur les sites de pratique et s'engage à signaler toute dégradation, pollution du milieu naturel et des espaces, sites et itinéraires de pratique (ESI).

A ce titre, il pourra s'appuyer sur plusieurs outils à sa disposition ;

- la fiche de signalement du réseau Eco-veille® de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (Annexe 2)
- La fiche de signalement des sentinelles de l'environnement de la FRAPNA (annexe 3)
- L'outil de veille des ESI du Ministère des sports SURIC@TE accessible depuis un smartphone ou un ordinateur (annexe 4)

Art.9

Communication, outils et mutualisation

Le signataire de la charte pourra utiliser à travers toutes ses communications le logo de la charte du balisage temporaire.

Le signataire de la charte devra se rapprocher du comité de la discipline concernée pour l'acquisition des outils de balisage.

Le signataire de la charte pourra mutualiser et/ou partager son matériel de balisage en utilisant la plateforme de partage en ligne www.matelo-evenements.org.

Art. 10

Durée d'engagement

La charte est signée pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction sans dénonciation de l'engagement trois mois avant son expiration. Le non respect des dispositions et engagements de la charte entraineront une résiliation et l'interdiction d'utiliser le logo et outils mis à disposition.

La DDCS de la Loire



L'organisateur

Structure :

ANNEXE 1

Toute organisation d'une manifestation sur un site naturel protégé **doit systématiquement** faire l'objet au préalable d'une prise de contact avec le gestionnaire du site.

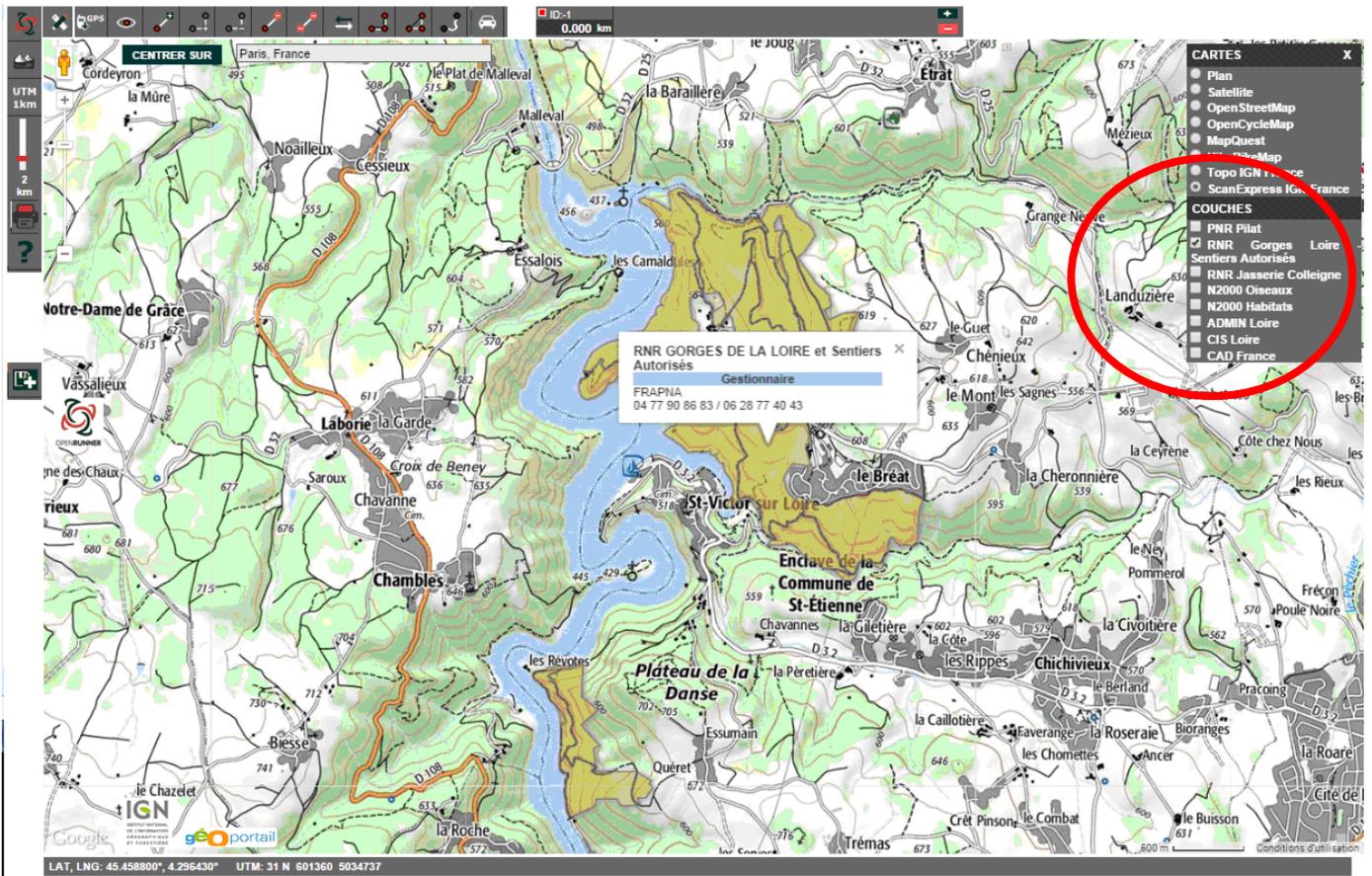
Coordonnées des gestionnaires des deux réserves naturelles régionales

Réserve	Gestionnaire(s)	Adresse	Conservateur	Téléphone	Adresse électronique
Gorges de la Loire	Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature de la Loire	Maison de la Réserve Condamine 42230 St victor sur loire	Pauline CABARET	04 77 90 86 83 06 28 77 40 43	pauline.cabaret@frapna.org
Jasseries de Colleigne	Conservatoire d'espaces naturels Rhone-Alpes (CENRA)	CENRA La maison forte 2 rue des Vallières 69390 VOURLLES	Sébastien BARTHEL	04 72 31 84 50	Sebastien.barthel@espaces-naturels.fr

Vous pouvez consulter le périmètre des sites naturels protégés sur votre site de cartographie :

<http://ddcs.openrunner.com>.

Il vous suffit de cliquer sur la couche N2000 ou RNR sur la droite. Pour obtenir des informations sur le site en question cliquez sur la couche.



Annexe 1 Opérateurs NATURA 2000

Fiche	Type	Nom	Opérateur	Adresse	Conservateur	Téléphone	E-mail
FR8212026	ZPS	GORGES DE LA LOIRE AVAL	Direction Départementale des Territoires de la Loire	2 Avenue Grüner - CS 90509 42007 - 42000 SAINT-ÉTIENNE	Fabrice Herrenberger	04 77 43 80 20	fabrice.herrenberger@loire.gouv.fr
FR821200	ZPS	ECOZONE DU FOREZ	Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA)	Villeneuve - 42110 - 42110 CHAMBÉON	andré Ulmer	04 77 27 86 40	scientifique-loire@frapna.org
FR821201	ZPS	ILE DE LA PLATIERE	Association des Amis Ile de la Platière	None	Coralie Leborgne	04 74 84 35 01	coralie.leborgne@espaces-naturels.fr
FR8201749	SIC	MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DE L'ILE DE LA PLATIERE	Association des Amis Ile de la Platière	None	Coralie Leborgne	04 74 84 35 01	coralie.leborgne@espaces-naturels.fr
FR8202005	SIC	SITE A CHIROPTERES DES MONTS DU MATIN	Direction Départementale des Territoires de la Loire	2 Avenue Grüner - CS 90509 42007 - 42000 SAINT-ÉTIENNE	Fabrice Herrenberger	04 77 43 80 20	fabrice.herrenberger@loire.gouv.fr
FR8201769	SIC	RIVIERE A MOULE PERLIERE D'ANCE	Direction Départementale des Territoires de la Loire	2 Avenue Grüner - CS 90509 42007 - 42000 SAINT-ÉTIENNE	Florence Baleyrier	04 77 43 80 47	florence.baleyrier@loire.gouv.fr
FR8201765	SIC	MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DE LA LOIRE	Direction Départementale des Territoires de la Loire	2 Avenue Grüner - CS 90509 42007 - 42000 SAINT-ÉTIENNE	Florence Baleyrier	04 77 43 80 47	florence.baleyrier@loire.gouv.fr

Annexe 1 Opérateurs NATURA 2000

Fiche	Type	Nom	Opérateur	Adresse	Conservateur	Téléphone	E-mail
FR8212014	ZPS	GORGES DE LA LOIRE	Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire (SMAGL)	13 Rue d'Arcole - 42000 SAINT-ÉTIENNE	Céline Michaud	04 77 43 21 73	environnement@smagl.com
FR820176	SIC	PELOUSES, LANDES ET HABITATS ROCHEUX DES GORGES DE LA LOIRE	Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire (SMAGL)	13 Rue d'Arcole - 42000 - 42000 SAINT-ÉTIENNE	Céline Michaud	04 77 43 21 73	environnement@smagl.com
FR820200	SIC	VALLONS ET COMBES DU PILAT RHODANIEN	Parc Naturel Régional du Pilat	Moulin de Virieu - 2 rue Benay BP 57 - 42410 PÉLUSSIN	Caroline Champailier	04 74 87 52 01	cchampailier@parc-naturel-pilat.fr
FR8201762	SIC	VALLEE DE L'ONDENON, CONTREFORTS NORD DU PILAT	Parc Naturel Régional du Pilat	Moulin de Virieu - 2 rue Benay BP 57 - 42410 PÉLUSSIN	Mylène Perrin	04 74 87 52 01	mperrin@parc-naturel-pilat.fr
FR8201761	SIC	TOURBIERES DU PILAT ET LANDES DE CHAUSITRE	Parc Naturel Régional du Pilat	Moulin de Virieu - 2 rue Benay BP 57 - 42410 PÉLUSSIN	Mylène Perrin	04 74 87 52 01	mperrin@parc-naturel-pilat.fr
FR8201760	SIC	CRÊTS DU PILAT	Parc Naturel Régional du Pilat	Moulin de Virieu - 2 rue Benay BP 57 - 42410 PÉLUSSIN	Mylène Perrin	04 74 87 52 01	mperrin@parc-naturel-pilat.fr

Fiche	Type	Nom	Opérateur	Adresse	Conservateur	Téléphone	E-mail
FR8201764	SIC	BOIS DE LESPINASSE, DE LA BENISSON-DIEU ET DE LA PACAUDIERE	Conseil Général de la Loire	Hôtel du Département 2 et 3 rue Charles de Gaulle 42022 Saint-Etienne Cedex 1 - 42000 SAINT-ÉTIENNE	Laurent Russias	04 77 78 39 94	laurent.russias@cq42.fr
FR8212024	ZPS	PLAINE DU FOREZ	Conseil Général de la Loire	None	Julie Fargier	04 77 27 93 62	julie.fargier@cq42.fr
FR8201755	SIC	ETANGS DU FOREZ	Conseil Général de la Loire	None	Julie Fargier	04 77 27 93 62	julie.fargier@cq42.fr



FRAPNA Loire – 04.77.41.46.60 - <http://www.frapna.org/loire/>
Sentinelles de l'environnement : Fiche ALERTE

Vos coordonnées

Nom-Prénom de la sentinelle : Dates d'observation :
 Adresse :
 Commune : Tel :
 Adresse Mail :

Lieu

Nom du site :
 Coordonnée du site :
 Information complémentaire :

Pour faciliter le traitement de l'information si ne possédez pas de carte IGN, vous pouvez utiliser le logiciel gratuit Google earth et nous transmettre les coordonnées du lieu

Dégradations observées

- Pollution de l'eau
- Dépôt sauvage
- Destruction d'espèce
- Destruction de milieu naturel
- Autres

S'agit-il d'une dégradation

- Ponctuelle
- Permanente
- Ne sait pas

Auteur identifié

Préciser :
 Constaté par les autorités compétentes : O/N

Information complémentaire (exemple: nature des gravats, espèces menacées, nature de la pollution...)

●

À retourner à : FRAPNA Loire, 4 rue de la Richelandière, 42100 Saint -Étienne
 OU sentinelle-loire@frapna.org ou encore cyril.fruleux@frapna.org

ANNEXE 3

FICHE Eco-veille®



Déclarer une ou plusieurs anomalies

Localisation :

Commune :

Site, Lieu-dit :

Date du constat (jj/mm/aaaa) :

Localisation générale (Décrire autant que possible.)

Coordonnées GPS : Latitude :

Longitude :

Itinéraire concerné :

GR : GRP : PR :

Croquis de l'anomalie :

Joindre un croquis ou un extrait de carte ou une photo :

Description de l'anomalie constatée :

Type de l'anomalie

Anomalie d'aménagement : Anomalie d'environnement : Conflits d'usage :

Vos coordonnées :

Afin de nous permettre de vous contacter en cas de besoin, merci, d'indiquer votre adresse de courrier électronique (e-mail)

Nom :

Prénom :

Mail :

Téléphone :

L'association de randonneurs dont vous faites éventuellement partie

ANNEXE 4

Outil de veille SURICATE:



SOYEZ ACTEUR DE LA QUALITE DE VOS SITES DE PRATIQUES

SIGNALER UN PROBLÈME

*Attention, les champs avec un * sont obligatoires !*

Activité concernée : *

À quel type de problème avez-vous été confronté ? *

Ballasage / Signalétique Conflits d'usage
 Incident / Sécurité Environnement

Qualifier l'ampleur du problème pour l'utilisation du site *

Utilisation possible Utilisation difficile Utilisation impossible

Description du problème : *

Joindre une photo, un document :

Aucun fichier sélectionné Parcourir

Votre adresse électronique : *

Géolocalisation de l'alerte

Localiser le problème en cliquant sur la carte ou en remplissant les champs ci-dessous : *

Longitude : * Latitude : *

Département : * Commune :

ENVOYER

Les informations qui vous concernent sont destinées au Pôle ressources national des sports de nature. Le Pôle ressources national des sports de nature s'engage à ne pas communiquer ces informations à des tiers. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés"). Pour l'exercer, adressez-vous au Pôle ressources national des sports de nature, CREPS Sud-Est, BP33, 07150 Vallon Pont d'Arc

Coordonnées de l'organisateur des manifestations sportives

Nom de la structure

Forme juridique

Adresse

CP

Commune

Mail de contact

Personne référente

Téléphone du référent

Nom de la manifestation organisée

Date de cette manifestation

Commune de départ de la manifestation

Type de balisage utilisé

Besoins en matériel balisage

Si vous organisez plusieurs manifestations renseignez les champs complémentaires ci-dessous:

Nom de la manifestation organisée

Date de cette manifestation

Commune de départ de la manifestation

Type de balisage utilisé

Besoins en matériel balisage

Nom de la manifestation organisée

Date de cette manifestation

Commune de départ de la manifestation

Type de balisage utilisé

Besoins en matériel balisage